

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le 11/10/2025
ID : 027-200070142-20251002-119_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin	
Présents : 34	Charleval	Mme Hequet, M. Emo,
Votants : 42	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	
Le : 26 septembre 2025	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Absents : Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés : MM. Calais, Defrance, Houssaye.

Pouvoirs : M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

Administration générale : Désignation d'un membre appelé à siéger au Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure (S.Y.G.O.M)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 9 juin 2020 portant modification des statuts du S.Y.G.O.M et fixant la représentation de la Communauté de communes Lyons Andelle au sein du comité syndical comme suit : 6 sièges de délégués titulaires et 6 sièges de délégués suppléants ;

Vu la délibération n°91/2020 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 portant désignation des représentants appelés à siéger au Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure (S.Y.G.O.M) ;

Vu la délibération n°130/2022 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022
appelé à siéger au Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du

Suite au décès de Monsieur Alain DULONDEL, il y a lieu de procéder à son remplacement en qualité de délégué titulaire au sein du S.Y.G.O.M.

Vu les résultats du scrutin ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- désigne Monsieur Xavier CHIVOT en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du S.Y.G.O.M.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.